



Dossier de presse

Visites de rentrée
des collèges

Département de l'Indre
3 et 5 septembre 2024

Département de l'Indre - Direction de la Communication

Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 Châteauroux cedex

Contact presse : Muriel Bonnefond - Tél : 02 54 08 38 53 - Email : mbonnefond@indre.fr

SOMMAIRE

1. Une action continue en faveur des collèges.....	3
2. Visites de rentrée 2024-2025.....	4
Collège Joliot Curie à Châtillon/Indre	4
Collège Les Ménigouttes au Blanc.....	5
Collège Stanislas Limousin à Ardentes	6
Collège Colbert à Châteauroux.....	7
Collège Rosa Parks.....	8
3. L'accessibilité des collèges réalisée	9
4. Un enjeu majeur : décarboner nos établissements et s'adapter au changement climatique	9
5. La restauration.....	9
6. Le Département assure la maintenance des réseaux informatiques des collèges.....	10
7. Le Département organise le transport scolaire des élèves en situation de handicap.....	10
8. Deux dispositifs pour les collégiens	10

1 - Une action continue en faveur des collèges

Depuis le transfert de la compétence de l'État, le Département de l'Indre mène une politique ambitieuse pour moderniser les collèges du territoire.

Avec un investissement total de 90 millions d'euros sur les 15 dernières années, cette action a permis de rendre les établissements plus accessibles, de réaliser des économies d'énergie, et d'adapter les locaux aux besoins de la communauté éducative.

Pour l'année 2024, un budget de 11,49 millions d'euros a été voté pour les travaux sur les bâtiments et l'achat de nouveaux mobiliers, et 3,2 millions d'euros alloués au fonctionnement courant des 27 collèges publics. Le Département reçoit une compensation de 1,2 millions d'euros de l'État au titre de la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges.

Ces investissements s'inscrivent dans **deux axes principaux** :

- Transition énergétique et adaptation au changement climatique : réduction des consommations d'énergie et adaptation des établissements aux nouvelles exigences climatiques.
- Modernisation des services de restauration pour répondre aux objectifs de la loi EGALIM.

Les travaux dans les collèges se poursuivent avec une attention particulière sur la décarbonation des établissements, la réduction des consommations énergétiques et l'adaptation au changement climatique. Les périodes de vacances sont utilisées au maximum pour réaliser ces travaux tout en minimisant les perturbations pour les élèves et les personnels.

La rentrée 2024 accueillera près de 8 900 collégiens dont 320 en SEGPA, 7780 élèves dans le public et 800 dans le privé.

LES 5 PRIORITÉS DU DÉPARTEMENT

- ➔ Assurer la transition énergétique de nos collèges : réduction des consommations d'énergie et décarbonation
- ➔ Conduire les opérations nécessaires à l'adaptation au changement climatique
- ➔ Moderniser les services de restauration
- ➔ Maintenir un service de qualité en tout point du territoire à l'image des rénovations en cours sur nos établissements
- ➔ Doter les collèges de matériels informatiques performants par un renouvellement constant tout en intégrant les exigences liées au réemploi des produits

La réalisation de ces priorités nécessite un niveau élevé d'investissements afin de répondre aux enjeux actuels et aux attentes de l'ensemble de la communauté éducative.

2 - Visites de rentrée 2024-2025

Collège Joliot Curie à Châtillon-sur-Indre

Le collège Joliot Curie, qui avait déjà bénéficié d'une restructuration et d'une mise en accessibilité entre 2013 et 2014, se voit aujourd'hui au cœur d'une nouvelle phase d'améliorations. En effet, le Département mène actuellement des études visant à décarboner l'établissement et à adapter son environnement aux enjeux du réchauffement climatique.

Les projets en cours incluent plusieurs interventions significatives :

- Le remplacement de la couverture du préau pour réduire sa sensibilité à l'ensoleillement,
- La modernisation du système de chauffage avec l'installation d'une pompe à chaleur géothermique,
- L'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective, permettant de fournir de l'énergie au centre routier du Département à proximité en cas de surplus,
- L'aménagement de la cour pour mieux résister aux effets du réchauffement climatique.

Ce programme, estimé à 1,4 million d'euros, devrait débuter début 2025. Il s'inscrit dans la continuité des travaux déjà réalisés dans d'autres collèges du département, tels que Écueillé, La Fayette à Châteauroux, et Éguzon, visant à atteindre les objectifs du décret tertiaire.

Le collège Joliot Curie se distingue également par son engagement exemplaire envers la loi EGALIM. Grâce à une équipe de direction et des personnels de restauration fortement mobilisés, l'établissement a atteint des résultats remarquables : au premier semestre 2024, 44 % des denrées utilisées étaient labellisées, dont 20 % en bio, et 35 % provenaient de l'agriculture locale. En s'appuyant sur des fournisseurs locaux, le collège parvient à élaborer des menus de qualité tout en maîtrisant les coûts, un enjeu crucial pour les 144 collégiens qui déjeunent quotidiennement sur place, ainsi que pour les élèves des écoles primaires de la commune, qui bénéficient également des repas préparés par le collège.



Mémo

- Principale : Mme Lardy
- Rentrée 2024-2025 : 160 élèves
- 8 classes (2 par niveau)
- Réussite DNB : 87 % dont 4 mentions TB, 12 mentions B et 13 mentions AB
- Un collège très sportif avec une section Natation qui concerne une trentaine d'élèves et un cross organisé chaque année avec les écoles du primaire et le lycée St Cyran-du-Jambot.

Collège Les Ménigouttes au Blanc

Le collège des Ménigouttes, déjà modernisé avec une restructuration complète des locaux d'enseignement et de l'administration en 2020-2021 pour un investissement de 3 millions d'euros, poursuit son évolution avec des travaux supplémentaires axés sur le service de restauration.

Ces nouvelles interventions visent à adapter les installations aux pratiques actuelles, améliorant ainsi l'ergonomie du travail pour les personnels et l'accueil des élèves pendant les pauses déjeuner.

Les travaux réalisés au cours de l'été 2024 incluent :

- La restructuration complète de la zone laverie,
- Le remplacement de certains équipements, avec réutilisation des matériels existants jugés performants,
- La mise en peinture intégrale de la salle de restauration,
- La formation des personnels aux nouveaux équipements installés.

Ces travaux, pour un montant total de 235 000 €, amélioreront non seulement les conditions de travail des agents du Département affectés à la restauration, mais contribueront également à l'atteinte des objectifs fixés par la loi EGALIM. En effet, le collège des Ménigouttes atteint désormais 37 % de produits labellisés dans ses approvisionnements, confirmant son engagement en faveur d'une alimentation de qualité pour ses élèves.



Mémo

- Principal : M. Réтали
- Rentrée 2024-2025 : 409 élèves
- 20 classes (14 général + 4 segpa + 2 ulis)
- Réussite DNB général : 79,3 % dont 33 mentions TB, 11 mentions B et 17 mentions AB
- Réussite DNB pro : 35,7 % dont 1 mention B et 1 mention AB
- Quelques spécificités :
 - 1 option équitation,
 - 1 option DSG (Défense de Sécurité Globale) pour les élèves de 3^e.

Collège Stanislas Limousin à Ardentes

Le collège continue de bénéficier d'importants travaux de modernisation, centrés cette année sur la rénovation des installations de stockage des denrées, de production des repas et de la laverie. Ces améliorations ont pour objectif d'adapter les infrastructures aux pratiques actuelles, offrant ainsi un meilleur cadre de travail aux personnels du Département et un accueil optimal aux élèves lors des repas.

Au cours de l'été 2024, les travaux réalisés ont inclus :

- La restructuration complète de la zone laverie, poursuivant les efforts entamés durant l'été 2023,
- La réorganisation de la ligne de self-service,
- Le remplacement de certains équipements, avec réutilisation de matériel existant lorsque cela s'avère pertinent,
- La formation des personnels aux nouveaux dispositifs installés.

L'investissement total pour ces travaux s'élève à 520 000 €. Ces nouvelles installations amélioreront non seulement l'environnement de travail, mais elles contribueront également à l'atteinte des objectifs fixés par la loi EGALIM, le collège atteignant désormais 39 % de produits labellisés dans ses approvisionnements. En parallèle, le Département a doté le collège d'un nouveau préau équipé de 200 m² de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, pour un coût de 260 000 €. Ce dispositif non seulement améliore le confort des élèves, mais participe également aux efforts de réduction de la consommation énergétique de l'établissement.



Mémo

- Principale : Mme Theloy Laumond
- Rentrée 2024-2025 : 246 élèves
- 10 classes
- Réussite DNB : 90,62 % dont mentions 14 TB, 17 mentions B et 12 mentions AB
- Quelques spécificités :
 - Soutien en 6^e pour les élèves fragiles via SOS (français, math, anglais),
 - Programme "je prépare ma voie professionnelle" (stages hebdomadaires),
 - Initiatives durables : club jardin, anti-gaspillage, éco-délégués,
 - Inclusion : une quinzaine d'élèves accompagnés.

Collège Colbert à Châteauroux

Le collège Colbert fait l'objet d'importants travaux visant à améliorer son confort en période estivale, dans le cadre du programme d'adaptation au changement climatique piloté par le Département. Ces interventions ont pour but de rendre l'établissement plus résilient face aux épisodes de forte chaleur, tout en optimisant l'environnement de travail et d'étude des élèves.

Les travaux entrepris comprennent :

- Le changement de la couverture du préau : afin de limiter l'effet de surchauffe sous le préau et sur la façade du bâtiment, la couverture existante a été remplacée par une toile blanche, après renforcement de la structure. Cette opération, dont le budget s'élève à 105 000 €, vise à réduire les températures élevées sous le préau et à améliorer le confort thermique général.
- L'installation de ventilateurs brasseurs d'air : pour améliorer le confort des élèves dans les classes situées au dernier étage, des ventilateurs ont été installés. En parallèle, l'éclairage a été intégralement remplacé par des luminaires LED, contribuant ainsi à des économies d'énergie significatives. Ces investissements représentent un montant total de 82 000 €.
- L'aménagement de la cour : le projet vise à limiter les effets du réchauffement climatique en réduisant les îlots de chaleur. Les espaces extérieurs seront végétalisés, une partie des enrobés sera enlevée pour diminuer les surfaces pouvant atteindre jusqu'à 50 °C en plein soleil, favorisant ainsi l'infiltration des eaux pluviales et créant un environnement plus agréable pour les élèves. Les travaux, d'un montant de 250 000 €, sont soutenus par le Fonds vert et se poursuivront jusqu'à l'automne avec la mise en œuvre des plantations. Ces interventions marquent une étape importante dans l'adaptation du collège Colbert aux défis climatiques, tout en améliorant le cadre de vie et d'apprentissage des élèves.



Mémo

- Principale : Mme De-Angelis
- Rentrée 2024-2025 : 360 élèves
- Réussite DNB : 76 %
- Quelques spécificités :
 - Collège en QPV (21% élèves), 45% de catégories socio-professionnelles défavorisées, partenariat avec Dispositif de Réussite Éducative et centre socio-culturel,
 - Inclusion : 25% élèves à besoins particuliers, 5 AESH, UPE2A et ITEP,
 - Engagement dans l'éducation au développement durable et promotion de la santé,
 - Parcours d'éducation artistique et culturelle : chorale, atelier artistique, UNSS, ouverture internationale,
 - Nouveautés 2024 : cité éducative, atelier théâtre en partenariat avec Équinoxe.

Collège Rosa Parks à Châteauroux

Le collège Rosa Parks fait l'objet de plusieurs projets de rénovation et d'amélioration, portés par le Département, afin de renforcer le confort et la durabilité de l'établissement.

Ces initiatives répondent aux besoins de l'établissement et s'inscrivent dans une démarche plus large d'adaptation au changement climatique.

Les travaux entrepris comprennent :

- **Restructuration de la vie scolaire :** à la demande de l'établissement, le Département a procédé à une restructuration complète de la zone de vie scolaire. Ce projet, dont le coût s'élève à 300 000 €, vise à offrir un espace plus fonctionnel et mieux adapté aux besoins des élèves et du personnel.
- **Modernisation des logements :** des travaux ont été réalisés dans les logements de l'établissement pour remplacer les chauffe-eau existants, arrivés en fin de vie, par des chauffe-eau thermostatiques. De plus, des panneaux photovoltaïques ont été installés pour assurer une production d'énergie renouvelable. Ce double projet, d'un montant de 80 000 €, contribue à une gestion plus éco-responsable des infrastructures.
- **Aménagement de la cour :** dans le cadre du pro-gramme d'adaptation au changement climatique mené par le Département, la cour de l'établissement fait l'objet de travaux visant à diminuer l'effet d'îlot de chaleur. À l'instar du projet mené au collège Colbert, ces travaux incluent l'augmentation des surfaces végétalisées et la promotion de l'infiltration des eaux pluviales. Ce projet, soutenu par le Fonds vert, représente un investissement de 200 000 €.



Mémo

- Principale : Mme Huet Laloë
- Rentrée 2024-2025 : 415 élèves
- 20 classes (4 par niveau) + SEGPA
- Réussite DNB : 60 % (général) - 71 % (pro)
- Quelques spécificités :
 - Une Classe à horaires aménagés musique (Cham),
 - Trois cordées de la réussite avec les partenariats de Sciences-Po Lille, l'IUT d'Issoudun pour la classe médias et Blaise Pascal pour " l'informatique, pourquoi pas moi ? ".

3 - L'accessibilité des collèges

Le Département a atteint l'objectif de rendre 100% des collèges publics accessibles, conformément aux normes en vigueur.

4 - Un enjeu majeur : décarboner nos établissements et s'adapter au changement climatique

◉ Décarboner :

Le Département s'engage résolument dans une démarche de décarbonation de ses établissements, notamment à travers l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Ces initiatives visent à réduire la consommation d'énergies émettrices de gaz à effet de serre (GES). Parmi les réalisations récentes, l'installation photovoltaïque du collège d'Argenton-sur-Creuse est opérationnelle depuis septembre 2023. De même, celle du collège La Fayette devrait être en service avant la fin de l'année, suivie par les collèges de Levroux en 2025, ainsi que ceux de Châtillon-sur-Indre et Balzac à Issoudun. Le Département étend cette stratégie à l'ensemble de son patrimoine, incluant les collèges et les bâtiments routiers, misant ainsi sur les énergies propres produites sur site.

Outre le solaire, la géothermie est un autre pilier de cette transition énergétique. Le collège d'Écueillé bénéficie déjà d'un système de chauffage géothermique, et des études sont en cours pour les collèges de Levroux et Châtillon-sur-Indre. L'énergie bois alimente le collège d'Ardentes, tandis que les réseaux de chaleur communaux, utilisant des ressources bio-sourcées, sont en place pour les collèges Rosa Parks et Neuvy-Saint-Sépulchre.

Des études sont également en cours pour le collège Jean Monnet et débiteront fin 2024 pour les collèges des Capucins à Châteauroux et George Sand à La Châtre. Ces initiatives visent à aligner ces établissements avec les objectifs du décret tertiaire, renforçant ainsi leur efficacité énergétique.

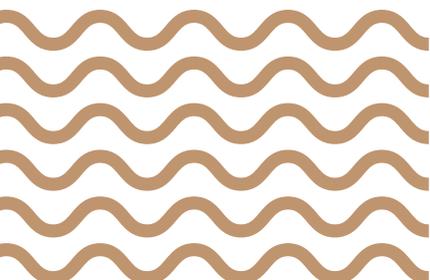
◉ S'adapter au changement climatique :

Le Département mène également plusieurs projets pour adapter les établissements scolaires aux nouvelles réalités climatiques. Cela passe par la réaménagement des espaces extérieurs afin de réduire les îlots de chaleur, en s'appuyant sur la végétalisation et la gestion intégrée des eaux pluviales. Après le collège d'Argenton en 2023, des travaux similaires sont en cours dans les collèges Colbert et Rosa Parks de Châteauroux, George Sand à La Châtre, et Diderot à Issoudun. Des études sont en cours pour le collège Beaulieu de Châteauroux. Ce programme de réaménagement se poursuivra dans les prochaines années pour les établissements les plus exposés aux phénomènes d'îlots de chaleur, garantissant ainsi un environnement plus résilient pour les élèves et le personnel.

5 - La restauration

La restauration scolaire, compétence assurée par le Département, est mis en œuvre par les personnels dédiés au sein dans les établissements, sous la direction des secrétaires généraux et des chefs d'établissement.

Depuis l'acquisition de cette compétence, le Département a toujours eu pour priorité de garantir une alimentation de qualité. Conformément aux exigences de la loi EGALIM, il privilégie l'approvisionnement en produits labellisés et issus des circuits courts. Ainsi, au cours du premier semestre 2024, 40 % des achats des établissements étaient labellisés, et 23 % provenaient de l'agriculture locale. Ces résultats, en constante progression, devraient encore s'améliorer au cours du second semestre.



6 - Le Département assure la maintenance des réseaux informatiques des collèges

Suite à la loi Peillon qui a transféré aux Départements la charge de la maintenance informatique sans préciser le périmètre exact de cette compétence, le Département de l'Indre assure la totalité des dotations et du suivi de l'informatique de ses collèges. 4 agents sont affectés à cette mission en plus d'un prestataire privé mobilisé également.

7 - Le Département organise le transport scolaire des élèves en situation de handicap

Pour les élèves handicapés, relevant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Département assure la prise en charge totale du transport entre le domicile et l'établissement scolaire. Le coût des transports pris en charge intégralement par le Département s'élève chaque année à plus de 400.000 €.

La Région Centre-Val de Loire est compétente pour les transports des élèves vers leur établissement de rattachement suite au transfert de compétence intervenu à la rentrée 2017.

8 - Deux dispositifs pour les collégiens

- **Pass Collégiens** : depuis la rentrée 2023, le Département rembourse 10 € sur le coût de la licence à une association sportive d'un collègue (UNSS ou UGSEL). Il complète la Licence Sport en Indre ouverte au 6-17 ans.



- **Ma Carte 36** : le passeport culturel des collégiens de l'Indre
Le dispositif "Ma Carte 36", introduit par le Département à la rentrée 2023-2024, continue d'accompagner les collégiens pour cette nouvelle rentrée 2024-2025. Celui-ci offre à chaque collégien, résidant dans le département, un crédit de 36 € qu'il peut utiliser à sa guise auprès de nos partenaires tels que librairies, châteaux, musées et cinémas. L'objectif principal est de susciter la curiosité culturelle des jeunes.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 16 septembre 2024 jusqu'au 28 février 2025. Les collégiens inscrits auront droit à une carte physique et dématérialisée.

L'initiative vise à encourager nos jeunes à découvrir les trésors culturels locaux, que ce soit à travers l'achat de livres, de musique, de DVD, des visites de musées ou des sorties au cinéma.

Le Département de l'Indre espère que "Ma Carte 36" incitera les collégiens à s'immerger dans la culture locale et à devenir des participants actifs dans la vie culturelle de notre région. C'est une belle opportunité d'explorer les richesses de l'Indre. Le formulaire sera en ligne sur indre.fr.

